

## Communiqué de presse, 17 mars 2023



### Les associations radiofréquences constatent que la crédibilité de l'ANSES est également remise en cause par son propre conseil scientifique

Nos associations ont pris connaissance du rapport publié le 10 mars, en toute discrétion, sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Cette dernière voit sa crédibilité remise en cause par son propre conseil scientifique, qui s'inquiète du « décalage entre science et expertise » et du « manque de transparence » observé. Sans surprise, ce rapport confirme le bien-fondé de la décision commune du 8 mars dernier de 6 associations, soutenues par 8 autres, de suspendre leur participation au Comité de dialogue radiofréquences et santé de l'agence<sup>1</sup>.

**L'ANSES est donc maintenant critiquée EN INTERNE pour un « manque de transparence » et d'indépendance**

En raison de nombreuses polémiques ayant suivi les avis rendus par l'ANSES sur différents sujets, notamment concernant l'exposition aux ondes électromagnétiques, son conseil scientifique a jugé nécessaire de mandater un groupe de travail intitulé « Crédibilité de l'expertise scientifique », à l'origine de ce rapport. S'agissant des recommandations formulées par l'agence, celui-ci fait ainsi état d'un potentiel « **décalage entre connaissances scientifiques et résultats de l'expertise** » et remet en cause à plusieurs reprises l'indépendance des experts choisis, comme nous l'avons maintes fois constaté et dénoncé.

Trois dossiers emblématiques ont ainsi été choisis comme cadre d'étude, tous liés aux pesticides : le glyphosate, les néonicotinoïdes et les SDHI. Le rapport souligne, pour chacun d'entre eux, « la critique répétée des avis rendus et l'intensité des controverses et polémiques suscitées par les expertises [...] ayant entamé la réputation de l'agence ». Avant d'évoquer tour à tour « le manque de transparence [des] décisions », « le poids des intérêts économiques », ainsi que « le décalage entre les connaissances scientifiques [...] et le cadre réglementaire d'évaluation ».

<sup>1</sup> Parmi les signataires de ce communiqué, le CNAFAL a choisi de poursuivre sa participation au comité de dialogue

## **Glyphosate, pesticides, ondes radiofréquences : mêmes controverses, même combat !**

Si le cas de l'exposition aux ondes des téléphones portables n'a pas été directement documenté dans le rapport, nous souhaitons attirer l'attention de tous sur le fait que l'ensemble des éléments soulevés par celui-ci s'applique aussi totalement à ce sujet majeur de santé publique.

L'exemple de l'étude Mobi-kids est à ce titre éloquent : cette étude, censée analyser l'impact de la téléphonie mobile sur le risque de tumeur au cerveau chez les jeunes et les enfants, a été noyauté par les industriels du secteur. Parmi les 18 experts chargés de mesurer l'exposition des jeunes malades, il faut savoir que 14 ont des liens d'intérêt financiers avec l'industrie, dont 5 directement salariés d'Orange et 9 avaient omis de les déclarer. Et ce, sans aucune réaction de la part de l'ANSES.

**Les observations du rapport du conseil scientifique de l'Anses n'est pas une surprise** : cela fait maintenant plusieurs années que nous remettons en cause le manque de diversité et d'indépendance des experts sollicités par l'ANSES. Contrairement au discours de l'agence, l'évaluation des risques concernant les enjeux de santé publique liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques ne fait pas l'objet de l'indépendance requise. L'ANSES est maintenant épinglée par son propre conseil scientifique pour son manque de transparence et de neutralité, ce qui nous conforte dans notre prise de position commune. Nous espérons à présent des évolutions conséquentes et urgentes.

**Nous, associations signataires, ne laisserons ni l'ANSES, ni l'OMS dénaturer la recherche concernant la cancérogénicité des ondes.**